

MINISTERE DES MINES

Le Ministre

LE MINISTRE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, 286,287 et 289;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 561 alinéa 1^{er} littera a et 562 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, Spécialement son article 1^{er} B point 14;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre délégué et des Vice-Ministres;

Considérant la notification de constat de non paiement des droits superficiaires ;

Considérant l'absence de recours de la Société **PROXIM** titulaire du **Permis de Recherches** n° **8661**;

Site Web: w.w.w.miningcongo.cd E-mail: cabminrdc@yahoo.fr



ARRETE:

Article 1er:

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Code et Règlement Miniers, la Société **PROXMIN** est déchue de ses droits découlant du **Permis de Recherches n° 8661.**

Article 2:

La Société **PROXMIN** dispose d'un délai de 30 (trente) jours à compter de l'affichage du présent Arrêté au guichet du Cadastre Minier pour exercer son droit de recours.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

: 1

: 2

: 1

: 1

: 1

: 1

: 1

: 1

Fait à Kinshasa, le1.3.10EG.(2012....

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS:

Cabinet du Président de la République

• Cabinet du Ministre des Mines

Secrétariat Général des Mines

Cadastre Minier

CTCPM

SAESSCAM

Direction des Mines

Direction de GéologieDirection des Investigations

Direction des rivestigations
Direction chargée de la Protec. de l'Environ.

Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort

PROXMIN : 1